

## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 5  
Mercredi 12 février 2025

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).

infrastructure située en territoire suisse et que l'exploitant de cette infrastructure ait son siège en Suisse.

- Fonctions de direction dans l'entreprise: au moins signature collective ou procuration collective (justificatif: extrait du registre du commerce)

- Capacités financières (justificatif: déclaration spontanée récente [date de l'offre] accompagnée de toutes les pièces requises, remontant à moins d'un an)

- Justificatif portant sur la mise à disposition des données de la MO (sur un portail Web SIG)

- Personnel et infrastructure (justificatif: liste des ressources en personnel affecté à la MO et des moyens d'exploitation engagés dans le cadre de celle-ci)

Critères d'adjudication:

Critères principaux:

- Prestations (offre écrite et éval. présentation) (Pondération: 40%)

- Assurance-qualité (Pondération: 20%)

- Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle (Pondération: 15%)

- Prix - conditions financières (valeur contractuelle du point par rapport à la valeur cantonale du point selon l'art. 16 OCMO en %) (Pondération: 15%)

- Développement durable (Pondération: 10%)

Sous-critères:

Prestations

- Concept de prestations et éval. présentation personnelle de l'offre (Pondération: 25%)

- Références (Pondération: 5%)

- Service à la clientèle (Pondération: 5%)

- Autres prestations relevant de la géomatique et de la mensuration dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)

Assurance-qualité

- Assurance-qualité dans la mensuration officielle (Pondération: 5%)

- Sécurité de l'information (Pondération: 5%)

- Modes de suppléance de la géomètre-conservatrice ou du géomètre-conservateur (Pondération: 5%)

- Perfectionnement dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)

Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle

- Expérience du bureau de géomètres dans des communes similaires (Pondération: 10%)

- Expérience de la géomètre conservatrice ou du géomètre conservateur en matière de conduite (Pondération: 5%)

Prix - conditions financières (pas de sous-critères) (Pondération: 15%)

- La conversion en points est linéaire et entre dans le calcul sous la forme d'un nombre arrondi à un chiffre après la virgule. Une différence de rabais de 10% par rapport à l'offre la plus basse entraîne une diminution de la note de 1 point. A partir de 4 fois cette différence de rabais, toutes les offres héritent de la note 1 sur ce critère.

Développement durable

- Places d'apprentissage (Pondération: 5%)

- Ecologie (Pondération: 5%)

Les documents sont publiés sous: [www.be.ch/election-gc](http://www.be.ch/election-gc)

Pour plus de renseignements, s'adresser à l'administration communale de Champoz

Délai et adresse pour le dépôt de l'offre: L'offre doit être adressée à l'administration communale de Champoz d'ici au 17.03.2025 (le cachet de la poste faisant foi).

Voies de droit:

Les recours sont traités par le préfet compétent conformément à la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA).

Champoz, le 4 février 2025

Le Conseil Communal



## Champoz

Mensuration officielle

### Appel d'offres public pour le mandat de mise à jour 2026 à 2033

Vu l'article 45, alinéa 2 de l'ordonnance du Conseil fédéral du 18 novembre 1992 sur la mensuration officielle (OMO; RS 211.432.2), la commune de Champoz lance l'appel d'offres suivant:

Mandante: commune de Champoz

Langue de la procédure d'adjudication: Français

Ampleur des travaux: Gestion et mise à jour permanente de la mensuration officielle dans la commune de Champoz pour la période contractuelle du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2033 conformément à la législation fédérale et cantonale.

Les bases légales suivantes en particulier doivent être observées:

- LGéo (RS 510.62), OMO (RS 211.432.2) et OTEMO (RS 211.432.21)

- LCGéo (RSB 215.341) et OCMO (RSB 215.341.1)

- Manuels de la mensuration officielle édictés par l'Office de l'information géographique du canton de Berne: manuels disponibles sous forme électronique «MD.01-MO», «technique», «DROIT» et «GRUDA-MO» ([www.be.ch/manuel-mensuration](http://www.be.ch/manuel-mensuration))

Critères d'aptitudes:

- Qualification professionnelle (justificatifs: brevet fédéral d'ingénieur géomètre et inscription au registre des géomètres, y compris les documents de la ou du géomètre devant le cas échéant assurer la suppléance)

- Interfaces techniques:

- Justificatif pour MD.01-MO-BE MN95, version 11 du 24 janvier 2008: compatibilité avec l'interface de la mensuration officielle IMO
- Justificatif de l'interface de transfert de données avec le registre foncier bernois (IMO-RF); les non-membres de l'association «be-geo» peuvent s'adresser à l'OIG

- Sécurité de l'information:

- Justificatif du respect des exigences de l'article 19, alinéa 2 OMO-DDPS: il faut que les données originales soient gérées dans une



## Corcelles

Vice-Mairie 2025

Lors de sa séance du 30 janvier 2025, le Conseil communal a nommé Monsieur Pierre Ferrus en qualité de Vice-Maire pour l'année 2025.

Corcelles, le 6 février 2025

Le Conseil communal

Appel d'offre

### Mensuration officielle: appel d'offres public pour le mandat de mise à jour 2026 à 2033

Vu l'article 45, alinéa 2 de l'ordonnance du Conseil fédéral du 18 novembre 1992 sur la mensuration officielle (OMO; RS 211.432.2), la Commune mixte de Corcelles lance l'appel d'offres suivant:

Mandante: Commune mixte de Corcelles

Langue de la procédure d'adjudication: Français

Ampleur des travaux: Gestion et mise à jour permanente de la mensuration officielle dans la Commune mixte de Corcelles pour la période contractuelle du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2033 conformément à la législation fédérale et cantonale.

Les bases légales suivantes en particulier doivent être observées:

- LGéo (RS 510.62), OMO (RS 211.432.2) et OTEMO (RS 211.432.21)

- LCGéo (RSB 215.341) et OCMO (RSB 215.341.1)

- Manuels de la mensuration officielle édictés par l'Office de l'information géographique du canton de Berne: manuels disponibles sous forme électronique «MD.01-MO», «technique», «DROIT» et «GRUDA-MO» ([www.be.ch/manuel-mensuration](http://www.be.ch/manuel-mensuration))

Critères d'aptitudes:

- Qualification professionnelle (justificatifs: brevet fédéral d'ingénieur géomètre et inscription au registre des géomètres, y compris les documents de la ou du géomètre devant le cas échéant assurer la suppléance)

- Interfaces techniques:

- Justificatif pour MD.01-MO-BE MN95, version 11 du 24 janvier 2008: compatibilité avec l'interface de la mensuration officielle IMO
  - Justificatif de l'interface de transfert de données avec le registre foncier bernois (IMO-RF); les non-membres de l'association «be-geo» peuvent s'adresser à l'OIG
- Sécurité de l'information:
- Justificatif du respect des exigences de l'article 19, alinéa 2 OMO-DDPS: il faut que les données originales soient gérées dans une infrastructure située en territoire suisse et que l'exploitant de cette infrastructure ait son siège en Suisse.
- Fonctions de direction dans l'entreprise: au moins signature collective ou procuration collective (justificatif: extrait du registre du commerce)
- Capacités financières (justificatif: déclaration spontanée récente [date de l'offre] accompagnée de toutes les pièces requises, remontant à moins d'un an)
- Justificatif portant sur la mise à disposition des données de la MO (sur un portail Web SIG)
- Personnel et infrastructure (justificatif: liste des ressources en personnel affecté à la MO et des moyens d'exploitation engagés dans le cadre de celle-ci)
- Critères d'adjudication:
- Critères principaux:
- Prestations (offre écrite et éven. présentation) (Pondération: 40%)
  - Assurance-qualité (Pondération: 20%)
  - Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle (Pondération: 15%)
  - Prix - conditions financières (valeur contractuelle du point par rapport à la valeur cantonale du point selon l'art. 16 OCMO en %) (Pondération: 15%)
  - Développement durable (Pondération: 10%)
- Sous-critères:
- Prestations
- Concept de prestations et éven. présentation personnelle de l'offre (Pondération: 25%)
  - Références (Pondération: 5%)
  - Service à la clientèle (Pondération: 5%)
  - Autres prestations relevant de la géomatique et de la mensuration dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)
- Assurance-qualité
- Assurance-qualité dans la mensuration officielle (Pondération: 5%)
  - Sécurité de l'information (Pondération: 5%)
  - Modes de suppléance de la géomètre-conservatrice ou du géomètre-conservateur (Pondération: 5%)
  - Perfectionnement dans le domaine de la MO (Pondération: 5%) Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle
  - Expérience du bureau de géomètres dans des communes similaires (Pondération: 10%)
  - Expérience de la géomètre conservatrice ou du géomètre conservateur en matière de conduite (Pondération: 5%)
- Prix - conditions financières (pas de sous-critères) (Pondération: 15%)
- La conversion en points est linéaire et entre dans le calcul sous la forme d'un nombre arrondi à un chiffre après la virgule. Une différence de rabais de 10% par rapport à l'offre la plus basse entraîne une diminution de la note de 1 point. A partir de 4 fois cette différence de rabais, toutes les offres héritent de la note 1 sur ce critère.

Développement durable

- Places d'apprentissage (Pondération: 5%)
- Ecologie (Pondération: 5%)

Les documents sont publiés sous: [www.be.ch/election-gc](http://www.be.ch/election-gc)

Pour plus de renseignements, s'adresser à l'administration communale de la Commune mixte de Corcelles, Clos la Jus 27, 2747 Corcelles, 032 499 90 70, [secretariat@corcelles-be.ch](mailto:secretariat@corcelles-be.ch).

Délai et adresse pour le dépôt de l'offre: L'offre doit être adressée à l'administration communale de Corcelles d'ici au 15 mars 2025 (le cachet de la poste faisant foi).

Voies de droit:

Les recours sont traités par le préfet compétent conformément à la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA).

Corcelles, le 6 février 2025

Le Conseil communal



## Court

### Avis de construction

Requérants: Lucienne et Eric Wahli, rue de l'Aurore 14, 2738 Court; représentés par S.K.W. GROUP Sàrl, Frédéric Gully, rue du Léman 4, 1020 Renens

Propriétaire: Eric Wahli, rue de l'Aurore 14, 2738 Court

Auteur du projet: S.K.W. GROUP Sàrl, Frédéric Gully, rue du Léman 4, 1020 Renens

Emplacement: parcelle N° 1513, au lieu-dit «rue de l'Aurore 14», 2738 Court

Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure

Chauffage: pompe à chaleur air-eau de type Elco, AEROTOP MONO 15.2M-R

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 mars 2025 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 5 février 2025

Municipalité de Court, administration municipale

### Avis de construction

**\*\*Modification de la demande de permis de construire publiée les 21 décembre 2022 et 11 janvier 2023\*\***

Requérante: Sunrise GmbH, Thurgauerstrasse 101B, 8152 Glattpark (Opfikon).

Auteur du projet: Axians Suisse SA, En Budron H10, 1052 Le Mont-sur-Lausanne.

Emplacement: parcelle N° 38, au lieu-dit: «Rue du Nord 3-5», commune de Court.

Projet: nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Sunrise GmbH / BN083-1 sur le toit de l'immeuble pour les technologies 3G, 4G et 5G.

Modifications: déplacement des installations techniques (boîtiers, armoires, etc.) à l'intérieur du bâtiment avec pose d'un nouveau câble d'alimentation en façade Nord.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA2.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 mars 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 12 février 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



## Crémînes

### Plantation et taille des arbres, haies et buissons, et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures jusqu'au **31 mai 2025**. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50m (soit au-dessus des routes). Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50m. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite. Pour le surplus, veuillez-vous adresser à l'inspecteur des routes de l'Office des Ponts ou à la commune. Après cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Crémînes, le 12 février 2025

Le Conseil communal



## Grandval

Bourgeoisie de Grandval

### Entrée en vigueur du règlement concernant le traitement du personnel bourgeois

Le règlement concernant le traitement du personnel bourgeois, adopté par l'Assemblée bourgeoise en date du 14 décembre 2024, entre en vigueur immédiatement.

Grandval, le 5.2.2025

Conseil de bourgeoisie

### Fermeture du passage à niveau

Selon le tout-ménage des BLS, le passage à niveau de Grandval sera fermé du 12 au 13 février 2025. Durant ce dérangement, la déviation se fera par Belprahon.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 12 février 2025

Le Conseil municipal



## Moutier

### Avis de construction

Requérant: Spart Camille, Rue des Prés 23, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 2149, Rue des Prés 23

Projet: Pose d'une palissade en granit au Nord-Ouest de la parcelle et installation d'une pompe à chaleur pour chauffer la piscine existante.

Zone: H2

Dérogation: Art. 56 OR

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 7 mars 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 5 février 2025

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérant: Dropoly SA, Route de Rossemaison 100, 2800 Delémont

Auteur du projet: Solex ingénierie Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1226, Avenue de la Liberté 20

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure.

Zone: PQ «Centres Sud et Est»

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 7 mars 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 5 février 2025

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérante: Municipalité de Moutier, Services techniques et bâtiments, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier.

Auteur du projet: Aellig Paysages SA, Pré-Rond 17, 2735 Malleray.

Emplacement: parcelle N° 320, au lieu-dit: «Rue du Clos 1», commune de Moutier.

Projet: aménagement dans la cour de l'école primaire d'un espace de détente (toboggan, cabane en saule tressé, tube à ramper, jeux d'eau, bancs et tables) avec des surfaces engazonnées, en prairie et en pesette compactée, plantation de divers arbres et buissons et pose d'une clôture en châtaignier.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: UP 20a «Ecole primaire et cinéma».

Recensement arch.: objet C, digne de protection et sous contrat de classement depuis le 29 octobre 2009.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 mars 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 12 février 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



### Mensuration officielle: appel d'offres public pour le mandat de mise à jour 2026 à 2033

Vu l'article 45, alinéa 2 de l'ordonnance du Conseil fédéral du 18 novembre 1992 sur la mensuration officielle (OMO; RS 211.432.2), la commune de Petit-Val lance l'appel d'offres suivant:

**Mandante:** Commune de Petit-Val

**Langue de la procédure d'adjudication:** Français

**Ampleur des travaux:** Gestion et mise à jour permanente de la mensuration officielle dans la commune de Petit-Val pour la période contractuelle du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2033 conformément à la législation fédérale et cantonale.

Les bases légales suivantes en particulier doivent être observées:

- LGéo (RS 510.62), OMO (RS 211.432.2) et OTEMO (RS 211.432.21)

- LCGéo (RSB 215.341) et OCMO (RSB 215.341.1)

- Manuels de la mensuration officielle édictés par l'Office de l'information géographique du canton de Berne: manuels disponibles sous forme électronique «MD.01-MO», «technique», «DROIT» et «GRUDA-MO» ([www.be.ch/manuel-mensuration](http://www.be.ch/manuel-mensuration))

**Critères d'aptitudes:**

- Qualification professionnelle (justificatifs: brevet fédéral d'ingénieur géomètre et inscription au registre des géomètres, y compris les documents de la ou du géomètre devant le cas échéant assurer la suppléance)

- Interfaces techniques:

- Justificatif pour MD.01-MO-BE MN95, version 11 du 24 janvier 2008: compatibilité avec l'interface de la mensuration officielle IMO
- Justificatif de l'interface de transfert de données avec le registre foncier bernois (IMO-RF); les non-membres de l'association «be-geo» peuvent s'adresser à l'OIG

- Sécurité de l'information:

- Justificatif du respect des exigences de l'article 19, alinéa 2 OMO-DDPS: il faut que les données originales soient gérées dans une infrastructure située en territoire suisse et que l'exploitant de cette infrastructure ait son siège en Suisse.

- Fonctions de direction dans l'entreprise: au moins signature collective ou procuration collective (justificatif: extrait du registre du commerce)

- Capacités financières (justificatif: déclaration spontanée récente [date de l'offre] accompagnée de toutes les pièces requises, remontant à moins d'un an)

- Justificatif portant sur la mise à disposition des données de la MO (sur un portail Web SIG)

- Personnel et infrastructure (justificatif: liste des ressources en personnel affecté à la MO et des moyens d'exploitation engagés dans le cadre de celle-ci)

**Critères d'adjudication:**

Critères principaux:

- Prestations (offre écrite et événement. présentation) (Pondération: 40%)

- Assurance-qualité (Pondération: 20%)

- Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle (Pondération: 15%)

- Prix - conditions financières (valeur contractuelle du point par rapport à la valeur cantonale du point selon l'art. 16 OCMO en %) (Pondération: 15%)

- Développement durable (Pondération: 10%)

Sous-critères:

Prestations

- Concept de prestations et événement. présentation personnelle de l'offre (Pondération: 25%)

- Références (Pondération: 5%)

- Service à la clientèle (Pondération: 5%)

- Autres prestations relevant de la géomatique et de la mensuration dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)

Assurance-qualité

- Assurance-qualité dans la mensuration officielle (Pondération: 5%)

- Sécurité de l'information (Pondération: 5%)

- Modes de suppléance de la géomètre-conservatrice ou du géomètre-conservateur (Pondération: 5%)

- Perfectionnement dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)

Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle

- Expérience du bureau de géomètres dans des communes similaires (Pondération: 10%)

- Expérience de la géomètre conservatrice ou du géomètre conservateur en matière de conduite (Pondération: 5%)

Prix - conditions financières (pas de sous-critères) (Pondération: 15%)

- La conversion en points est linéaire et entre dans le calcul sous la forme d'un nombre arrondi à un chiffre après la virgule. Une différence de rabais de 10% par rapport à l'offre la plus basse entraîne une diminution de la note de 1 point. A partir de 4 fois cette différence de rabais, toutes les offres héritent de la note 1 sur ce critère.

Développement durable

- Places d'apprentissage (Pondération: 5%)

- Ecologie (Pondération: 5%)

**Les documents sont publiés sous:**

[www.be.ch/election-gc](http://www.be.ch/election-gc)

Pour plus de renseignements, s'adresser à l'administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, 032 484 94 70, [admin@petit-val.ch](mailto:admin@petit-val.ch)

**Délai et adresse pour le dépôt de l'offre:** L'offre doit être adressée à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz (avec la mention «Soumission MO») **d'ici au 14 mars 2025** (le cachet de la poste faisant foi).

**Voies de droit:** Les recours sont traités par le préfet compétent conformément à la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA).

Souboz, le 12 février 2025

Conseil communal



### Reconvilier

4.0302.0185 – eBau 2024-19036

### Avis de construction

Requérant: Kamza Ali, Rue de Boujean 137, 2504 Bienne

Auteur du projet: KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Emplacement: Parcelle N° 2314, Rue du Dr. Tièche, 2732 Reconvilier

Projet: Construction d'un hangar à voiture

Dimensions: Selon plans déposés

Construction: Selon plans déposés

Zone: Zone d'activités économiques AII

Dérogation: aucune

Publication: dès le 5 février 2025, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 5 mars 2025 inclusivement ou sur le lien suivant: [www.reconvilier.ch/depots-publics](http://www.reconvilier.ch/depots-publics).

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 5 février 2025

Administration des constructions

## 04.0302.0193 - eBau 2025-1046

### Avis de construction

Requérant : Hunsperger Boris, Bellevue 13, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé-Charpilloz 4, 2735 Bévillard

Emplacement : Parcelle N° 1043, Rue du Bruye 8, 2732 Reconvilier

Projet : Déconstruction du balcon existant et reconstruction d'un nouveau balcon

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Dérogation : aucune

Publication : dès le 12 février 2025, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 14 mars 2025 inclusivement ou sur le lien suivant: [www.reconvilier.ch/depots-publics](http://www.reconvilier.ch/depots-publics).

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 12 février 2025

Administration des constructions

## 04.0302.0194 - eBau 2025-1043

### Avis de construction

Requérant : Hunsperger Boris, Bellevue 13, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé-Charpilloz 4, 2735 Bévillard

Emplacement : Parcelle N° 965, Bellevue 13, 2732 Reconvilier

Projet : Ajout d'un escalier + changement d'une fenêtre en porte fenêtre sur la façade Nord

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : mixte HA3

Dérogation : aucune

Publication : dès le 12 février 2025, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 14 mars 2025 inclusivement ou sur le lien suivant: [www.reconvilier.ch/depots-publics](http://www.reconvilier.ch/depots-publics).

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 12 février 2025

Administration des constructions

## 04.0302.0186 - eBau 2024-19811

### Avis de construction

Requérant : Jean-Claude Gerber, Chemin du Rucher 2, 1272 Genolier

Auteur du projet : Buri Concept Sàrl, Rue Baptiste-Savoie 58, 2610 Saint-Imier

Emplacement : Parcelle N° 218, Rue du Moulin 23, 2732 Reconvilier

Projet : Création de 5 places de parc, 1 place d'exposition de 2 roues avec 1 réclame

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : mixte HA3

Dérogation : Art. 80 LR

Publication : dès le 12 février 2025, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 14 mars 2025 inclusivement ou sur le lien suivant: [www.reconvilier.ch/depots-publics](http://www.reconvilier.ch/depots-publics).

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 12 février 2025

Administration des constructions



## Roches

### Élection complémentaire - dépôt des listes

Exceptionnellement, le secrétariat communal sera ouvert le **vendredi 14 février 2025 de 16h15 à 17h** pour la réception des listes de l'élection d'un(e) conseiller(e) communal(e).

Roches, le 30 janvier 2025

Conseil communal



## Saicourt

### Avis de construction

Requérant : Jean-Paul Berberat, Chemin des Moines 25, 2713 Bellelay

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Sarah Etique, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Rue : Chemin des Moines 25, 2713 Bellelay

Parcelle N° : 829

Projet de construction : Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau + élimination de la citerne.

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au **7 mars 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 5 février 2025

Conseil municipal

### Mensuration officielle: appel d'offres public pour le mandat de mise à jour 2026 à 2033

Vu l'article 45, alinéa 2 de l'ordonnance du Conseil fédéral du 18 novembre 1992 sur la mensuration officielle (OMO ; RS 211.432.2), la commune de Saicourt lance l'appel d'offres suivant:

Mandante : commune de Saicourt

Langue de la procédure d'adjudication: Français

Ampleur des travaux: Gestion et mise à jour permanente de la mensuration officielle dans la commune de Saicourt pour la période contractuelle du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2033 conformément à la législation fédérale et cantonale.

Les bases légales suivantes en particulier doivent être observées:

- LGéo (RS 510.62), OMO (RS 211.432.2) et OTEMO (RS 211.432.21)

- LCGéo (RSB 215.341) et OCMO (RSB 215.341.1)

- Manuels de la mensuration officielle édictés par l'Office de l'information géographique du canton de Berne: manuels disponibles sous forme électronique «MD.01-MO», «technique», «DROIT» et «GRUDA-MO» ([www.be.ch/manuel-mensuration](http://www.be.ch/manuel-mensuration))

#### Critères d'aptitudes:

- Qualification professionnelle (justificatifs: brevet fédéral d'ingénieur géomètre et inscription au registre des géomètres, y compris les documents de la ou du géomètre devant le cas échéant assurer la suppléance)

- Interfaces techniques:

- Justificatif pour MD.01-MO-BE MN95, version 11 du 24 janvier 2008: compatibilité avec l'interface de la mensuration officielle IMO
- Justificatif de l'interface de transfert de données avec le registre foncier bernois (IMO-RF); les non-membres de l'association «be-geo» peuvent s'adresser à l'OIG

- Sécurité de l'information:

- Justificatif du respect des exigences de l'article 19, alinéa 2 OMO-DDPS: il faut que les données originales soient gérées dans une infrastructure située en territoire suisse et que l'exploitant de cette infrastructure ait son siège en Suisse.

- Fonctions de direction dans l'entreprise: au moins signature collective ou procuration collective (justificatif: extrait du registre du commerce)

- Capacités financières (justificatif: déclaration spontanée récente [date de l'offre] accompagnée de toutes les pièces requises, remontant à moins d'un an)

- Justificatif portant sur la mise à disposition des données de la MO (sur un portail Web SIG)

- Personnel et infrastructure (justificatif: liste des ressources en personnel affecté à la MO et des moyens d'exploitation engagés dans le cadre de celle-ci)

#### Critères d'adjudication:

Critères principaux:

- Prestations (offre écrite et éven. présentation) (Pondération: 40%)

- Assurance-qualité (Pondération: 20%)

- Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle (Pondération: 15%)

- Prix - conditions financières (valeur contractuelle du point par rapport à la valeur cantonale du point selon l'art. 16 OCMO en %) (Pondération: 15%)

- Développement durable (Pondération: 10%)

Sous-critères:

Prestations

- Concept de prestations et éven. présentation personnelle de l'offre (Pondération: 25%)

- Références (Pondération: 5%)

- Service à la clientèle (Pondération: 5%)

- Autres prestations relevant de la géomatique et de la mensuration dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)

Assurance-qualité

- Assurance-qualité dans la mensuration officielle (Pondération: 5%)

- Sécurité de l'information (Pondération: 5%)

- Modes de suppléance de la géomètre-conservatrice ou du géomètre-conservateur (Pondération: 5%)

- Perfectionnement dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)

Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle

- Expérience du bureau de géomètres dans des communes similaires (Pondération: 10%)

- Expérience de la géomètre conservatrice ou du géomètre conservateur en matière de conduite (Pondération: 5%)

Prix - conditions financières (pas de sous-critères) (Pondération: 15%)

- La conversion en points est linéaire et entre dans le calcul sous la forme d'un nombre arrondi à un chiffre après la virgule. Une différence de rabais de 10% par rapport à l'offre la plus basse entraîne une diminution de la note de 1 point. A partir de 4 fois cette différence de rabais, toutes les offres héritent de la note 1 sur ce critère.

Développement durable

- Places d'apprentissage (Pondération: 5%)

- Ecologie (Pondération: 5%)

Les documents sont publiés sous: [www.be.ch/election-gc](http://www.be.ch/election-gc)

Pour plus de renseignements, s'adresser à l'administration communale de Saicourt, Pré Paroz 1, 2712 Le Fuet, 032 481 24 03, [admin@saicourt.ch](mailto:admin@saicourt.ch)

**Délai et adresse pour le dépôt de l'offre:** L'offre doit être adressée à l'administration communale de Saicourt d'ici au 14 mars 2025 (le cachet de la poste faisant foi).

**Voies de droit:** Les recours sont traités par le préfet compétent conformément à la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA).

Le Fuet, le 12 février 2025

Conseil municipal



## Sorvilier

### Avis de construction

Requérant: H-PAD Sàrl, M. Pierre-Alain Heimann, Route de Sorvilier 2, 2735 Bévillard

Auteur du projet: Plein Soleil Immobilier Sàrl, Le Seut 14, 2735 Malleray

Projet: Agrandissement du bâtiment existant, toit à 2 pans

Emplacement: parcelle N° 852, au lieu-dit «Prés des Colons 6»

Dimensions: selon les plans déposés

Construction: selon les plans déposés

Zone: A

Dérogation: Art. 18 RCC

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 14 mars 2025 inclusivement**, auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss. LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 12 février 2025

Le Conseil municipal



## Tavannes

### Avis de construction

Requérante: Sagobat Immobilier Sàrl, Chemin Mettlen 72, 2504 Bienne.

Emplacement: parcelle N° 336, au lieu-dit: «Rue de Tramelan 15», commune de Tavannes.

Projet: pose d'une nouvelle isolation périphérique et d'un nouveau crépi de couleur grise, construction d'une lucarne et pose de velux en toiture, création d'un studio dans les combles, transformation de 6 fenêtres en portes-fenêtres pour l'installation de balcons en façade Sud et Ouest, installation d'une pompe à chaleur extérieure au Sud du bâtiment existant.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: mixte 2.

Dérogation: art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 mars 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 février 2025

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérant: M. Francesco Martello, Chemin du Grand'Clos 3, 2710 Tavannes.

Projet: construction d'un garage avec panneaux photovoltaïques sur la toiture plate et d'un couvert à bois en continuité du garage existant Chemin du Grand'Clos 3, parcelle N° 1428 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux: infiltration superficielle des eaux pluviales et pas de production d'eaux résiduaires.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 mars 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 12 février 2025

Le chef des travaux publics

### Merci à Charles Erb pour ses 35 années au service de la commune

Après 35 années de service en tant que responsable de la voirie, Charles Erb a joué un rôle clé dans l'entretien et l'amélioration des infrastructures de notre commune. Grâce à son travail rigoureux et à son engagement, nos routes et espaces publics ont bénéficié d'un entretien exemplaire, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de vie de tous les habitants. Il a également assuré avec soin l'entretien de l'ensemble du parc des machines et véhicules de la commune, garantissant leur bon fonctionnement au service de tous.

Nous souhaitons souligner ici son engagement et le remercier pour les nombreuses années qu'il a consacrées à notre commune.

Nous lui adressons nos remerciements sincères et lui souhaitons le meilleur pour la suite.

Tavannes, le 4 février 2025

Le Conseil municipal

### Un nouveau responsable concierge pour la commune de Tavannes

La commune de Tavannes accueille un nouveau visage au sein de son équipe d'entretien. Depuis le 1<sup>er</sup> février, Yan Gebel a pris ses fonctions en tant que responsable concierge. Il rejoint une équipe dynamique composée de cinq collaborateurs qui œuvrent quotidiennement à l'entretien et au nettoyage des bâtiments communaux.

Ce renfort permettra d'assurer un cadre toujours propre et agréable pour les habitants et usagers des infrastructures de la commune. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles responsabilités !

Tavannes, le 7 février 2025

Le Conseil municipal

### Mensuration officielle

#### Appel d'offres public pour le mandat de mise à jour 2026 à 2033

Vu l'article 45, alinéa 2 de l'ordonnance du Conseil fédéral du 18 novembre 1992 sur la mensuration officielle (OMO; RS 211.432.2), la commune municipale de Tavannes lance l'appel d'offres suivant:

**Mandante:** commune municipale de Tavannes

**Langue de la procédure d'adjudication:** Français

**Ampleur des travaux:** gestion et mise à jour permanente de la mensuration officielle dans la commune de Tavannes pour la période contractuelle du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2033 conformément à la législation fédérale et cantonale.

Les bases légales suivantes en particulier doivent être observées:

- LGéo (RS 510.62), OMO (RS 211.432.2) et OTEMO (RS 211.432.21)
- LCGéo (RSB 215.341) et OCMO (RSB 215.341.1)
- Manuels de la mensuration officielle édictés par l'Office de l'information géographique du canton de Berne: manuels disponibles sous forme électronique « MD.01-MO », « technique », « DROIT » et « GRUDA-MO » ([www.be.ch/manuel-mensuration](http://www.be.ch/manuel-mensuration))

Critères d'aptitudes:

- Qualification professionnelle (justificatifs: brevet fédéral d'ingénieur géomètre et inscription au registre des géomètres, y compris les documents de la ou du géomètre devant le cas échéant assurer la suppléance)
- Interfaces techniques:

- Justificatif pour MD.01-MO-BE MN95, version 11 du 24 janvier 2008: compatibilité avec l'interface de la mensuration officielle IMO

- Justificatif de l'interface de transfert de données avec le registre foncier bernois (IMO- RF); les non-membres de l'association «be-geo» peuvent s'adresser à l'OIG

- Sécurité de l'information:

- Justificatif du respect des exigences de l'article 19, alinéa 2 OMO-DDPS: il faut que les données originales soient gérées dans une infrastructure située en territoire suisse et que l'exploitant de cette infrastructure ait son siège en Suisse

- Fonctions de direction dans l'entreprise: au moins signature collective ou procuration collective (justificatif: extrait du registre du commerce)
- Capacités financières (justificatif: déclaration spontanée récente [date de l'offre] accompagnée de toutes les pièces requises, remontant à moins d'un an)
- Justificatif portant sur la mise à disposition des données de la MO (sur un portail Web SIG)

- Personnel et infrastructure (justificatif: liste des ressources en personnel affecté à la MO et des moyens d'exploitation engagés dans le cadre de celle-ci)

## Critères d'adjudication:

### Critères principaux:

- Prestations (offre écrite et éven. présentation) (Pondération: 40%)
- Assurance-qualité (Pondération: 20%)
- Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle (Pondération: 15%)
- Prix - conditions financières (valeur contractuelle du point par rapport à la valeur cantonale du point selon l'art. 16 OCMO en %) (Pondération: 15%)
- Développement durable (Pondération: 10%)

### Sous-critères:

#### Prestations

- Concept de prestations et éven. présentation personnelle de l'offre (Pondération: 25%)
- Références (Pondération: 5%)
- Service à la clientèle (Pondération: 5%)
- Autres prestations relevant de la géomatique et de la mensuration dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)

#### Assurance-qualité

- Assurance-qualité dans la mensuration officielle (Pondération: 5%)
- Sécurité de l'information (Pondération: 5%)
- Modes de suppléance de la géomètre-conservatrice ou du géomètre-conservateur (Pondération: 5%)
- Perfectionnement dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)

#### Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle

- Expérience du bureau de géomètres dans des communes similaires (Pondération: 10%)
- Expérience de la géomètre conservatrice ou du géomètre conservateur en matière de conduite (Pondération: 5%)

#### Prix - conditions financières (pas de sous-critères) (Pondération: 15%)

- La conversion en points est linéaire et entre dans le calcul sous la forme d'un nombre arrondi à un chiffre après la virgule. Une différence de rabais de 10% par rapport à l'offre la plus basse entraîne une diminution de la note de 1 point. A partir de 4 fois cette différence de rabais, toutes les offres héritent de la note 1 sur ce critère.

#### Développement durable

- Places d'apprentissage (Pondération: 5%)
- Ecologie (Pondération: 5%)

#### Les documents sont publiés sous:

www.be.ch/election-gc

Pour plus de renseignements, s'adresser à l'administration municipale de Tavannes, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes, 032 482 60 40, travaux.publics@tavannes.ch.

Délai et adresse pour le dépôt de l'offre: l'offre doit être adressée à l'administration municipale de Tavannes, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes, d'ici au 17 mars 2025 (le cachet de la poste faisant foi).

Voies de droit: les recours sont traités par le préfet compétent conformément à la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA).

Tavannes, le 12 février 2025

Municipalité de Tavannes, Conseil municipal



## Demande de permis «après-coup»

Requérants/maître d'ouvrage: Immolak GmbH, Route de Chêne 14, 1207 Genève

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé Charpillot 4, 2735 Bévillard

Adresse du projet: BF 1055, Grand- Rue 41, 2735 Malleray

Description du projet: changement d'affectation d'un local commercial en studio d'habitation

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre B

Périmètre protégé: Périmètre de protection des sites - PPS-C

Dérogations: art. 212 al. 3 RCC, art. 64 al.2 OC

Dépôt public: du 5 février au 7 mars 2025 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 31 janvier 2025

Commune mixte de Valbirse

## Mensuration officielle

### Appel d'offres public pour le mandat de mise à jour 2026 à 2033

Vu l'article 45, alinéa 2 de l'ordonnance du Conseil fédéral du 18 novembre 1992 sur la mensuration officielle (OMO ; RS 211.432.2), la commune de Valbirse lance l'appel d'offres suivant:

**Mandante:** commune de Valbirse

**Langue de la procédure d'adjudication:** Français

**Ampleur des travaux:** Gestion et mise à jour permanente de la mensuration officielle dans la commune de Valbirse pour la période contractuelle du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2033 conformément à la législation fédérale et cantonale.

Les bases légales suivantes en particulier doivent être observées:

- LGéo (RS 510.62), OMO (RS 211.432.2) et OTEMO (RS 211.432.21)

- LCGéo (RSB 215.341) et OCMO (RSB 215.341.1)

- Manuels de la mensuration officielle édictés par l'Office de l'information géographique du canton de Berne: manuels disponibles sous forme électronique «MD.01-MO», «technique», «DROIT» et «GRUDA- MO» (www.be.ch/manuel-mensuration)

#### Critères d'aptitudes:

- Qualification professionnelle (justificatifs: brevet fédéral d'ingénieur géomètre et inscription au registre des géomètres, y compris les documents de la ou du géomètre devant le cas échéant assurer la suppléance)

#### - Interfaces techniques:

- Justificatif pour MD.01-MO-BE MN95, version 11 du 24 janvier 2008: compatibilité avec l'interface de la mensuration officielle IMO

- Justificatif de l'interface de transfert de données avec le registre foncier bernois (IMO-RF); les non- membres de l'association «be-geo» peuvent s'adresser à l'OIG

#### - Sécurité de l'information:

- Justificatif du respect des exigences de l'article 19, alinéa 2 OMO-DDPS: il faut que les données originales soient gérées dans une infrastructure située en territoire suisse et que l'exploitant de cette infrastructure ait son siège en Suisse.

- Fonctions de direction dans l'entreprise: au moins signature collective ou procuration collective (justificatif: extrait du registre du commerce)

- Capacités financières (justificatif: déclaration spontanée récente [date de l'offre] accompagnée de toutes les pièces requises, remontant à moins d'un an)

- Justificatif portant sur la mise à disposition des données de la MO (sur un portail Web SIG)

- Personnel et infrastructure (justificatif: liste des ressources en personnel affecté à la MO et des moyens d'exploitation engagés dans le cadre de celle-ci)

#### Critères d'adjudication:

##### Critères principaux:

- Prestations (offre écrite et éven. présentation) (Pondération: 40%)

- Assurance-qualité (Pondération: 20%)

- Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle (Pondération: 15%)

- Prix - conditions financières (valeur contractuelle du point par rapport à la valeur cantonale du point selon l'art. 16 OCMO en %) (Pondération: 15%)

- Développement durable (Pondération: 10%)

##### Sous-critères:

###### Prestations

- Concept de prestations et éven. présentation personnelle de l'offre (Pondération: 25%)

- Références (Pondération: 5%)

- Service à la clientèle (Pondération: 5%)

- Autres prestations relevant de la géomatique et de la mensuration dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)

###### Assurance-qualité

- Assurance-qualité dans la mensuration officielle (Pondération: 5%)

- Sécurité de l'information (Pondération: 5%)

- Modes de suppléance de la géomètre-conservatrice ou du géomètre-conservateur (Pondération: 5%)

- Perfectionnement dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)

Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle

- Expérience du bureau de géomètres dans des communes similaires (Pondération: 10%)

- Expérience de la géomètre conservatrice ou du géomètre conservateur en matière de conduite (Pondération: 5%)

Prix - conditions financières (pas de sous-critères) (Pondération: 15%)

- La conversion en points est linéaire et entre dans le calcul sous la forme d'un nombre arrondi à un chiffre après la virgule. Une différence de rabais de 10% par rapport à l'offre la plus basse entraîne une diminution de la note de 1 point. A partir de

4 fois cette différence de rabais, toutes les offres héritent de la note 1 sur ce critère.

**Développement durable**

- Places d'apprentissage (Pondération: 5%)
- Ecologie (Pondération: 5%)

Les documents sont publiés sous: [www.be.ch/election-gc](http://www.be.ch/election-gc)

Pour plus de renseignements, s'adresser à: Services techniques de Valbirse, [manuel.hennet@valbirse.ch](mailto:manuel.hennet@valbirse.ch), 032 491 61 66.

**Délai et adresse pour le dépôt de l'offre:** L'offre doit être adressée à: Commune mixte de Valbirse, Rue Aimé Charpilloz 2, 2735 Bévilard avec la mention «soumission MO, ne pas ouvrir» d'ici au 14 mars 2025 (le cachet de la poste faisant foi).

**Voies de droit:**

Les recours sont traités par le préfet compétent conformément à la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA).

Bévilard, le 10 février 2025

Commune mixte de Valbirse

**Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14 h**

# informations pratiques



## Tavannes

Administration municipale  
Grand-Rue 1  
2710 Tavannes

Courriel: [secretariat@tavannes.ch](mailto:secretariat@tavannes.ch)  
Heures d'ouverture: Lundi (fermé le matin) à mercredi: 9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h  
Jeudi: 9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h  
Vendredi: 9 h 30 à 11 h 45 – Fermé l'après-midi  
Site internet: [www.tavannes.ch](http://www.tavannes.ch)

**Téléphones**

Centrale	032 482 60 40	Travaux publics	032 482 60 47
Secrétariat	032 482 60 43	Agence AVS	032 482 60 46
Caisse	032 482 60 44	Service social	032 482 65 70
Contrôle des habitants	032 482 60 45		



## Valbirse

Administration communale  
Rue Aimé Charpilloz 2  
2735 Bévilard

Téléphone: 032 491 61 61  
Courriel: [info@valbirse.ch](mailto:info@valbirse.ch)  
Site internet: [www.valbirse.ch](http://www.valbirse.ch)  
[facebook.com.valbirse](https://facebook.com/valbirse)

**Heures d'ouverture**

- Lundi et Mardi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30
- Mercredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi

# **informations pratiques**



## **Belprahon**

Commune de Belprahon  
Administration communale  
Les Grands Clos 5, Belprahon  
Case postale 257  
2740 Moutier

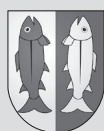
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27  
Courriel: [secretariat@belprahon.ch](mailto:secretariat@belprahon.ch)  
Tél. de la caisse: 032 493 18 60  
Courriel: [caisse@belprahon.ch](mailto:caisse@belprahon.ch)  
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h  
Site internet: [www.belprahon.ch](http://www.belprahon.ch)



## **Champoz**

Commune mixte de Champoz  
Les Grands Clos 19  
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88  
Courriel: [secretariat@champoz.ch](mailto:secretariat@champoz.ch)  
Heures d'ouverture: Mardi de 16 h 30 à 17 h 30  
Site internet: [www.champoz.ch](http://www.champoz.ch)



## **Corcelles**

Commune mixte de Corcelles  
Clos la Jus 27  
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70  
Courriel: [secretariat@corcelles-be.ch](mailto:secretariat@corcelles-be.ch)  
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h  
Jeudi de 17 h à 18 h 30  
Site internet: [www.corcelles-be.ch](http://www.corcelles-be.ch)

### Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



## **Court**

Municipalité de Court  
Rue de la Valle 19  
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10  
Courriel: [contact@court.ch](mailto:contact@court.ch)  
Site internet: [www.court.ch](http://www.court.ch)

### Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le lundi après-midi de 15 h 30 à 18 h, le mardi et le jeudi après-midi de 15 h 30 à 17 h.